

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « patrimoine, voirie, travaux et environnement »

Séance du 26 mars 2010
Séance du 10 mars 2010

24 Marchés publics - travaux d'aménagement des passages au travers des écoles élémentaires Paul Eluard et George Sand – procédure adaptée - attribution

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

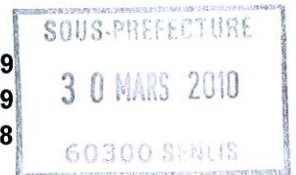
Par délibération en date du 15 juin 2009, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à engager une procédure de lancement et d'attribution d'un marché en procédure adaptée, selon les articles 14, 26 II 5° et 28 du code des marchés publics, pour la réalisation de travaux pour l'aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand.

L'estimation globale du marché est fixé à 346 784 € H.T.(414 753,66 € T.T.C.)

Le marché a été lancé le 17 novembre 2009 au BOAMP avec une remise des offres fixée au 10 décembre 2009. Les services compétents ont procédé à l'analyse des offres reçues dans les délais. Une seule entreprise a remis une offre qui est supérieure à l'estimation indiquée dans la délibération du 15 juin 2009. Aussi, il convient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec l'entreprise la mieux disante, à savoir :

Société EUROVIA PICARDIE sise ZI du Renoir à Saint-Leu-D'esserent (60340) pour un montant de 377 111,30 € H.T. et 451 025,11 € T.T.C.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 14, 26 II 5° et 28,

VU la délibération du 15 juin 2009

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « patrimoine, voirie, travaux et environnement » en date du 10 mars 2010,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil d'attribuer un marché public pour l'aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

M. CABARET ne participe pas au vote.

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché en procédure adaptée avec la société EUROVIA PICARDIE, sise ZI du Renoir – 60340 Saint Leu d'Esserent pour un montant global de 377 111,30 € H.T. et 451 025,11 € T.T.C.

Article 2 : d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemer cier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

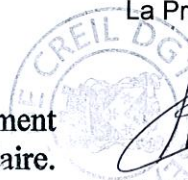
Date d'affichage :

30 MARS 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31.03.10. Signature Le Maire.



Nicole CAPON



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

